

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 789

présenté par

M. Taverne, M. Catteau, M. Berteloot, Mme Blanc, M. Dragon, M. Frappé, Mme Frigout, M. Giletti, M. Gonzalez, Mme Hamelet, M. Hébrard, M. Lottiaux, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Pfeffer, M. Taché de la Pagerie, M. Chudeau, Mme Auzanot, Mme Pollet, Mme Lorho, M. Ballard, M. Jolly, M. Barthès, M. Grenon, M. Mauvieux, Mme Galzy, M. Boccaletti, M. Blairy, M. Schreck et M. Muller

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer les alinéas 195 à 198.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que nos forces de l'ordre font face à une aggravation de la violence à leur égard et qu'elles doivent être soutenues et réarmées moralement, les alinéas 195 à 198 du rapport annexé apparaissent comme une nouvelle remise en cause de leur professionnalisme et comme une concession inacceptable faites à ceux qui prétendent que "la police tue", et qui cultivent la méfiance envers nos policiers et nos gendarmes.

Ainsi, les mesures évoquées, et notamment la création d'un comité d'éthique, sont inutiles puisque de nombreuses mesures ont déjà été prises : création du RIO, réforme de l'IGPN, création d'un code de déontologie, équipement en caméras piéton...

Considérant ces éléments, il convient de supprimer les alinéas précités, et tel est le sens de cet amendement.